

Vendredi 21 décembre 2018

www.paris-normandie.fr

1,40 €

MESNIL-EN-OUCHE

Les plus jeunes ne sont pas oubliés

Entre subventions et grille tarifaire, le dernier conseil municipal de **Mesnil-en-Ouche**, qui s'est tenu mercredi, a été l'occasion de soumettre au vote des élus plusieurs points concernant les plus jeunes.

16 000 € de subventions

Les conseillers ont ainsi planché sur la demande de subventions pour les sorties organisées par le collège.

« Le budget primitif pour l'année 2018 avait prévu une subvention de 24 400 € au maximum pour ce chapitre. Le solde des années antérieures étant de près de 7 600 €, le collège sollicite aujourd'hui une subvention de 16 000 €, le poste le plus important étant un voyage aux sports d'hiver, à Samoëns (74), pour 9 200 €. Une participation est demandée aux familles pour ce voyage, les autres activités étant entièrement financées par

*la commune », a indiqué **Olivier Gardinot**, directeur général des services.*

La demande de subvention a été accordée à l'unanimité. Le collège a pris acte de la demande de la commune de ne pas sélectionner les enfants ou les classes participant à tel ou tel voyage. Les sorties concernent désormais un niveau entier.

De 5 € à 10,50 € par jour

Les nouveaux tarifs de l'accueil de loisirs ont par ailleurs été adoptés. Ils sont revus tous les ans depuis 2015, avec une augmentation moyenne de 3 % chaque année, en lien avec l'évolution du coût des prestations. Soit de 11 à 17 centimes de plus par enfant. La grille tarifaire fixe le montant d'inscription d'un enfant de 5 € à 10,50 € par jour en fonction des revenus et de la composition de la famille. « *Le coût moyen pour une journée au centre de loisirs étant de 11,36 € par jour, le reste à charge pour la commune est de 70 000 € par an* », a rappelé le maire, **Jean-Noël Montier**.



Les tarifs pour l'accueil de loisirs ont subi une augmentation de 3 %